

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mai 2022 à 19 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme et le directeur du Service des communications et des relations citoyennes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 avril 2022
4. RÉGLEMENT
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Arbitrage en droit de la construction - mandat de services professionnels
 - 5.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination
 - 5.4. Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
 - 5.5. Entente relative aux modalités de versement de subventions - autorisation de signature
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Nomination à un poste régulier saisonnier de préposé aux parcs et espaces verts - Service des travaux publics
 - 6.3. Amendement à un contrat de travail - Service des travaux publics
 - 6.4. Signature de la lettre d'entente 2022-04-CSN
 - 6.5. Modification de la résolution CA22 03 057
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Ordonnance de vente pour taxes et mandat
 - 7.3. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Service de surveillance et de sécurité - contrat
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Autorisation d'événements
 - 11.2. Plage du lac Mercier - ajout d'un surveillant-sauveteur
 - 11.3. Dons à La Samaritaine de Mont-Tremblant
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Nomination de fonctionnaires pour l'application de la réglementation
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 02.

CA22 05 097

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA22 05 098

3.1. Séance ordinaire du 11 avril 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 avril 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

5. ADMINISTRATION

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

**Dépôt CA22 05
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA22 05 099

5.2. Arbitrage en droit de la construction - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant s'est vu signifier un avis d'arbitrage par la société 9289-4997 Québec inc. relativement à un différend dans le cadre de l'exécution du contrat octroyé par la Ville suite à l'appel d'offres TP-2020-21-01 pour la construction d'un toit sur la patinoire du parc Daniel-Lauzon;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles dans le projet 2019-36;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de confier le mandat à la firme Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L. pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre de l'arbitrage précité et pour procéder à la désignation d'un arbitre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 05 100

5.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT que madame Joahanne C. Prévost a terminé son mandat à titre de fiduciaire le 22 mars dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur Jean-Philippe Boileau, à titre de fiduciaire du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 9 mai 2022 au 9 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA22 05 101

5.4. Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner la directrice générale et le directeur du Service de développement économique pour représenter la Ville et participer au Souper tournant organisé par la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 25 mai 2022 au restaurant Il Pinnacolo et d'autoriser le paiement des frais au montant de 200 \$, taxes applicables en sus, et en cas d'empêchement de l'une de ces personnes, de désigner madame la conseillère Billie-Jeanne Graton à représenter la Ville et participer à cet événement;

D'autoriser ces personnes à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 05 102

5.5. Entente relative aux modalités de versement de subventions - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la légalisation du cannabis a mené à d'importants changements législatifs concernant notamment l'encadrement de cette substance et la lutte contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a conclu une entente de contribution financière relative à la formation policière, à la collecte de données et à l'acquisition de matériel de détection de drogue approuvé pour lutter contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue avec le gouvernement du Canada le 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé, au terme de cette entente, à appuyer financièrement tous les corps de police du Québec, dans la gestion du changement et dans la formation de leur personnel en matière de sécurité routière par la mise en place d'un programme de formation (Programme de formation);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente relative aux modalités de versement de subventions à la Ville de Mont-Tremblant pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2021-2022 à intervenir avec le gouvernement du Québec, le tout en conformité avec les termes de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA22 05
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service des travaux publics

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
2022-06	Monsieur Christian Philippet	Étudiant	Stagiaire génie civil	9 mai 2022	Saison estivale
2022-31	Madame Édith Meilleur	Temporaire	Préposée aux parcs et espaces verts	19 avril 2022	Saison estivale
2022-31	Monsieur Vincent Bédard-Legault	Temporaire	Préposé aux parcs et espaces verts	19 avril 2022	Saison estivale

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA22 05 103

6.2. Nomination à un poste régulier saisonnier de préposé aux parcs et espaces verts - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la démission du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer de monsieur Éric Giroux comme salarié régulier saisonnier pour occuper la fonction de préposé aux parcs et espaces verts au Service des travaux publics à compter du 11 juillet 2022, selon les termes et conditions de la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA22 05 104

6.3. Amendement à un contrat de travail - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service des travaux publics, division de l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que le directeur Service du génie prendra en charge cette division;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'amendement au contrat de travail de monsieur Nicolas Telmosse, occupant la fonction de directeur du Service du génie pour les besoins du Service des travaux publics, à compter du 9 mai 2022 et de modifier l'organigramme de la Ville en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

CA22 05 105 6.4. Signature de la lettre d'entente 2022-04-CSN

CONSIDÉRANT l'historique au niveau de l'horaire en période estivale et les discussions entre les parties;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels des services visés;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2022-04-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) concernant l'horaire en période estivale pour les techniciens en informatique niveau 2 et technicien Web et médias sociaux et visant à modifier l'article 8.08 de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 05 106 6.5. Modification de la résolution CA22 03 057

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CA22 03 057 concernant l'embauche régulière d'un journalier/chauffeur/opérateur par le remplacement de la date du « 4 juillet » par celle du « 25 avril ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA22 05 107 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2022 au montant de 312 583,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

CA22 05 108 7.2. Ordonnance de vente pour taxes et mandat

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2020 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par le trésorier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de s'assurer que les montants de taxes dues et les frais encourus par la Ville lors de la vente pour défaut de paiement des taxes soient recouvrés;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 13 juillet 2022, à 10 heures, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les immeubles décrits dans l'état des immeubles joint en annexe;

QUE conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, la part des frais encourus pour la vente en proportion du montant de la dette soit prélevé sur chacun des immeubles mis en vente, notamment les frais encourus

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

pour la publication des avis publics dans les journaux, les envois postaux, les frais de recherche et d'enquête;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente le 13 juillet 2022;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à consentir au nom de la Ville un acte de vente devant notaire à l'adjudicataire, lequel devant prendre à sa charge tous les frais et honoraires professionnels qui y sont rattachés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**Dépôt CA22 05
(7.3)**

7.3. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le trésorier doit déposer lors d'une séance du conseil le rapport financier et tout autre document prescrit par le ministre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du dépôt de ces rapports a été donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA22 05 109

9.1. Service de surveillance et de sécurité - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir des services de surveillance et de sécurité pour l'îlot sportif Erik Guay et la plage du lac Mercier pour la saison estivale 2022 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Centre Investigation & Sécurité Canada inc.	51 975 \$
Groupe Sécu inc.	56 175 \$
Neptune Security Services inc.	59 400 \$
Groupe Sûreté inc.	71 904 \$
Charco industries inc.	79 539 \$
Centurions Solutions	92 290 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Centre Investigation & Sécurité Canada inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de surveillance et de sécurité pour l'îlot sportif Erik Guay et la plage du lac Mercier pour la prochaine saison estivale, au montant de 51 975 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-701-90-448 (52,4 %) et 02-701-40-499 (47,6 %)), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2022-1010-01.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA22 05 110

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Relais du flambeau	Jeux du Canada	10 juin 2022, de 13 h à 15 h (montage à partir de 8 h, fin du démontage à 17 h)	Place de la Gare
Spectacle de danse	Au Pas de Chat inc.	12 juin 2022, de 10 h à 17 h	Parc au Fil-de-l'Eau
Festival du Blues	Association de villégiature Tremblant	14, 15 et 16 juillet 2022	Station Mont Tremblant
Fête de la Musique de Tremblant	Association de villégiature Tremblant	2, 3, 4 et 5 septembre 2022	Station Mont Tremblant
Cinéma plein air	Ville de Mont-Tremblant	29 juillet 2022	Complexe aquatique Mont-Tremblant
Cinéma plein air	Ville de Mont-Tremblant	1 ^{er} juillet et 12 août 2022	Parc au Fil-de-l'Eau
Cinéma plein air	Ville de Mont-Tremblant	15 juillet et 26 août 2022	Plage du lac Mercier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 05 111

11.2. Plage du lac Mercier - ajout d'un surveillant-sauveteur

CONSIDÉRANT que la plage du lac Mercier ne sera accessible qu'aux résidents de Mont-Tremblant et à leurs accompagnateurs lors de la saison 2022 et que la vérification des preuves de résidence représente une charge de travail supplémentaire;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un meilleur contrôle des entrées et sorties à la plage municipale et un suivi rigoureux des mesures sanitaires demandées en situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que par la résolution CM21 04 191, la Ville a prolongé le contrat de Vivaction inc. pour les services d'opération et d'entretien du Complexe aquatique et les services de sauveteurs-plage à la plage municipale du lac Mercier jusqu'au 10 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de Vivaction inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'allouer à Vivaction inc. une somme maximale de 17 376 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-40-499), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, pour l'ajout d'un surveillant-sauveteur au lac Mercier pour l'été 2022 afin de faire la vérification des preuves de résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 05 112

11.3. Dons à La Samaritaine de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que la Ville a fait un élagage massif dans ses bibliothèques et que 4 083 livres ont été retirés de la collection;

CONSIDÉRANT que la Ville, de par son plan d'action en environnement, désire réduire la production de déchets et éviter d'envoyer tous ces livres au recyclage;

CONSIDÉRANT que la Ville organise une vente de ces livres les 27, 28 et 29 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'organisme communautaire La Samaritaine de Mont-Tremblant a démontré un intérêt à recevoir les livres non vendus;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de faire don des recettes de la vente de livres ainsi que des livres non vendus à La Samaritaine de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA22 05 113

12.1. Nomination de fonctionnaires pour l'application de la réglementation

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction* prévoit notamment que les directeurs des différents services municipaux sont autorisés à délivrer un constat d'infraction pour toute infraction à une disposition d'un règlement municipal de la Ville, chacun dans leur champ de compétence et qu'il y a lieu d'apporter une précision à cet effet;

CONSIDÉRANT que les dispositions du *Règlement (2016)-A-45 concernant les numéros civiques des maisons et des bâtiments* couvrent des aspects touchant la sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale*, la Ville, à titre de poursuivante, peut désigner généralement ou spécialement et par écrit les personnes autorisées à délivrer les constats d'infraction;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer tout inspecteur en prévention, notamment messieurs Francis Langevin et Raynald Wherry, à titre de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application du *Règlement (2016)-A-45 concernant les numéros civiques des maisons et des bâtiments* selon les formalités et pouvoirs prévus par celui-ci et d'autoriser spécifiquement ces personnes à émettre et délivrer des constats d'infraction à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA22 05 114

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

Initiales	
Maire	Grefe